VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato. J. L. Onorato. J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District—Division A.
No 82,720.

Dos Fred Watts vs Frederick Joseph
Trasteur et als.

EN vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée Dos Fred Watts vs Frederick Joseph Trasteur et als, rendu et lu en Cour ouverte le 21 juin 1907, et signé en Cour ouverte le 27 juin 1907 et adressé à J. L. Onorato, exécuteur, l'offrirai de vendre à l'enchère publique le MARDI, 13 août 1907, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi, les propriétés foncières comme suit:

1° Deux certaines portions de terre situées dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Clouet, désignées sur un plan par Edgar Pilié, daté le 17 janvier 1907 comme les lots A et B de l'ilot, vieux No 22 (maintenant 604) borné par les rues Clouet, St Jean-Baptiste (maintenant Robertson), Louisa et Gifred (maintenant Villeré). Le lot A faisant face à la rue Clouet à une distance de 180 pieds de la ligne de la propriété de la rue Robertson, commençant à ce point le lot mesurant 37 pieds 10 pouces de profondeur entre ligne parallèle à l'un et l'autre et aux lignes des rues Robertson et Villeré. Le lot B ne faisant face à aucune rue, commençant à l'intersection d'une ligne cent dix sept pieds dix pouces de et parallèle à la rue Clouet avec une ligne cent vingt pieds de et parallèle à la rue Robertson; de là, sur la ligne ci-dessus décrite parallèle à la rue Robertson, et mesurant cent dix-sept pieds huit pouces à un pignon; de là suivant ligne parallèle à la rue Clouet, cinquante pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent dix sept pieds huit pouces à un pignon; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cinquante pieds six pouces à un point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

2° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, daté le 17 janvier 1907, comme lot A, dans l'ilot vieux numéro 27 (maintenant 654) borné par les rues Clouet, St Avide (maintenant Claiborne), Louisa et St Jean Baptiste, (maintenant Robertson). Ladite propriété commençant à un point à la rue Clouet, cent cinquante pieds de la ligne de la propriété au coin des rues Clouet et Robertson, de là dix pieds de face à la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent cinquante pieds à un pignon; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante et un pieds deux pouces et cinq lignes, vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne; cent quinze pieds six pouces vers la rue Louisa; de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, cent cinquante pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Robertson, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson; de là sur ladite ligne de la propriété, huit pieds six pouces vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent soixante dix pieds huit pouces vers la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente huit pieds six pouces vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent soixante dix pieds huit pouces à la ligne de la propriété de la rue Robertson, de là sur la ligne de la propriété de la rue Robertson, huit pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds, vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, trente pieds vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Clouet au point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

3° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, voyer, le quinzième jour de janvier 1907 par les numéros huit, neuf, dix, onze, dix sept et dix huit, l'ilot vieux numéro 25 (maintenant 788) borné par les rues Clouet, (Bellevile (maintenant Roman), Louisa et Prosper (maintenant Derbigny). Ladite propriété commençant à un point à la rue Roman, cent soixante quinze pieds de l'encoignure des rues Louisa et Roman; delà la ligne de propriété de la rue Roman, trente sept pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, deux cent vingt et un pieds deux pouces et cinq lignes à la ligne de propriété de la rue Derbigny; de là sur une ligne de la propriété de la rue Derbigny, sept pieds vers la rue Louisa; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds vers la rue Roman; de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, deux cent cinq pieds à la ligne de la propriété de la rue Louisa; de là sur la ligne de la propriété de la rue Louisa, cent trente et un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Roman; de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, cent quinze pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, trente pieds vers la rue Derbigny; de là sur une ligne parallèle à la rue Derbigny, soixante pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Roman et le point d'origine comme il est désigné sur ledit plan.

5° Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, voyer, le 15 janvier 1907, par les numéros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, seize, dix sept, dix huit et vingt, dans l'ilot numéro 54 (maintenant 1156) borné par les rues Clouet, Louisa, Libère (maintenant Mars) et Force (maintenant Tonti). Les dits lots numéros neuf dix, onze, douze, treize et vingt sont décrits comme suit: commençant à l'encoignure des rues Tonti et Clouet courant au long de la ligne de la propriété de la rue Tonti à une distance de cent soixante quinze pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet à une distance de cent vingt pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Tonti, cinquante neuf pieds quatre pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent un pieds deux pouces et cinq lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Miro, cent dix neuf pieds quatre pouces vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante pieds vers la rue Tonti; de là sur une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quinze pieds six pouces; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet, trente pieds vers la rue Tonti; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quinze pieds six pouces à la ligne de la propriété de la rue Clouet; de là au long de ladite ligne de propriété quatre vingt dix pieds au point d'origine, étant l'encoignure des rues Tonti et Clouet. Les lots numérés six, sept, huit, seize, dix sept et dix huit commençant à un point de la ligne de la propriété de la rue Louisa, soixante pieds de l'encoignure des rues Miro et Louisa; de là au long la ligne de la rue Louisa, cent et un pieds deux pouces et cinq lignes, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Tonti; de là au long ladite ligne de la propriété, soixante sept pieds vers la rue Clouet; de la au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet trois cent quarante et un pieds deux pouces et cinq lignes à la ligne de la propriété de la rue Miro, de là au long de la dite ligne de la propriété sept pieds vers la rue Louisa; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, quatre vingt dix pieds vers la rue Louisa; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa, soixante pieds vers la rue Miro; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Miro, cent quinze pieds au point du commencement comme il est désigné sur le dit plan.

6° Vingt lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désignés sur un plan par Edgar Pilié, daté le 15 janvier 1907, par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatre-se, quinze, seize, dix sept, dix huit, dix neuf et vingt, dans l'ilot 59 (maintenant No 1286) borné par les rues Louisa, Vertu (maintenant Rocheblave), Force (maintenant Tonti) et Clouet; lesdits lots sont contigus et comprenant la façade de plein dudit ilot à la rue Clouet et elle mesure trois cent quarante et un pieds, deux pouces et cinq lignes, et ayant une façade de deux cent trente cinq pieds huit pouces et cinq lignes sur chaque côté des rues Tonti et Rocheblave, la quatrième borne étant une ligne parallèle à la rue Clouet à une distance de deux cent trente cinq pieds huit pouces, huit lignes de cette rue, comme il est désigné sur ledit plan.

7° Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, daté le 15 janvier 1907 par les numéros neuf et dix dans l'ilot No 61 (maintenant 1311) borné par les rues Féliciana, Vertu (maintenant Rocheblave), Magistrat (maintenant Dergenois) et Clouet. Les dits lots sont contigus et mesurant comme suit: commençant à un point à la rue Féliciana, cinquante sept pieds cinq pouces et trois lignes de l'encoignure des rues Magistrat (maintenant Dergenois) et Féliciana, et courant à travers de l'ilot à la ligne de la propriété de la rue Clouet, auxquelles rues elle est l'intersection à un point cinquante trois pieds et trois lignes de l'encoignure de la rue Dergenois; de là au long de la ligne de la propriété de la rue Clouet, quarante neuf pieds deux pouces et deux lignes vers la rue Rocheblave; de là à travers de l'ilot à la ligne de la propriété de la rue Féliciana auquel point il est intercepté, 240 pieds de l'encoignure de la rue Rocheblave, de là quarante trois pieds neuf pouces et deux lignes au long de la ligne de la propriété de la rue Féliciana au point du commencement.

8° Trois lots de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, daté le 15 janvier 1907, par les numéros treize, quatorze et vingt et un, de l'ilet numéro 62 (maintenant 1310) borné par les rues Vertu (maintenant Rocheblave), Magistrat (maintenant Dergenois), Clouet et Louisa. Les lots numérés treize et quatorze sont contigus et forment une étendue mesurant comme suit: commençant à un point sur la ligne de la propriété de la rue Rocheblave, deux cent dix huit pieds de l'encoignure de la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent pieds vers la rue Dergenois; de là sur une ligne parallèle à la rue Rocheblave, cent dix huit pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent quarante pieds vers la rue Dergenois; de là sur une ligne parallèle à la rue Rocheblave, cent pieds à la ligne de la propriété de la rue Clouet à laquelle elle forme une intersection à un point de deux cent quarante pieds de l'encoignure des rues Clouet et Rocheblave; de là cinquante pieds, deux pouces et une ligne au long de ladite ligne de la propriété vers la rue Dergenois; de là deux cent trente cinq pieds, dix pouces et trois lignes au long de la vieille ligne de quarante arpents, laquelle ligne de quarante arpents traverse ledit ilot intersectant la ligne de la propriété de la rue Clouet à un point cinquante et un pieds quatre pouces de la rue Dergenois, et intersectant la ligne de la propriété de la rue Louisa à un point trente huit pieds dix pouces de l'encoignure de la rue Dergenois; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet, deux cent quatre vingt quinze pieds six pouces et trois lignes à la ligne de la propriété de la rue Rocheblave; de là au long de la ligne de la propriété de la rue Rocheblave, dix sept pieds neuf pouces et quatre lignes au point du commencement. Le numéro vingt et un commençant à un point à la rue Rocheblave, cent quatre vingt pieds de l'encoignure de la rue Louisa; de là vingt quatre pieds au long de la rue Rocheblave vers la rue Clouet; de là deux cent quatre vingt dix sept pieds six pouces et six lignes vers la rue Dergenois à l'intersection de la ligne du quarante arpent ci dessus décrit, de là au long de ladite ligne du quarante arpent deux cent douze pieds cinq lignes à la ligne de propriété de la rue Louisa; de là au long de la rue Louisa vers la rue Rocheblave, trente deux pieds quatre pouces et cinq lignes; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Rocheblave, cent pieds vers la rue Clouet; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa, cent soixante dix pieds vers la rue Rocheblave, quatre vingt huit pieds vers la rue Clouet; de la au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa, cent pieds au point d'origine, comme il est démontré sur ledit plan.

Conditions—Comptant. Les actes de ventes aux frais des acquéreurs pardevant James Boyd Grinage, notaire.

Les acquéreurs devront déposer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat avec

J. L. ONORATO, Exécuteur,
et agents de propriétés foncières,
Bureau 318 rue Baronne.

13 juil—13 14 21 28—août 4 11 13.

George C. Bright vs Mme veuve J. W. Gurley Sr et als—Cour Civile de District, Division C—Dossier No 82,723.

SOUS ET EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans la affaire intitulée: Geo. C. Bright vs Mme veuve J. W. Gurley Sr, et als, dossier No 82,723, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, exécuteur, rendu et lu en cour ouverte le 13 juin 1907, et signé en cour ouverte le 19 juin 1907, l'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le MARDI, 13 août 1907, à midi, les propriétés foncières ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain morceau ou partion de terre d'une forme irrégulière ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., là-dessus y appartenant ou en dépendant, situé dans le Sept ème District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Mearns, Léandre, Pear (entrefois Dix-neuvième) et Deiord, au Canal du Nouveau Basin et le Chemin Coquille, 274 pieds 9 pouces à la rue Deiord, 251 pieds, 8 pouces et 3 lignes à la rue Mearns, 241 pieds, 1 pouce et 5 lignes à la rue Pear et 117 pieds, 9 pouces et 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Léandre d'après un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 6 juin 1904, annexé à un acte pardevant Andrew H. Wilson, notaire, le 28 novembre 1904.

2° Un certain lot de terre portant le numéro municipal 1721 rue Carondelet, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., là-dessus y appartenant ou en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot N° 244 borné par les rues Carondelet, Polymnie, Berlioz et Euterpe, mesurant 28 pieds, 6 pouces de face à la rue Carondelet, par une profondeur de 150 pieds et est borné dans le fond par une allée de 10 pieds de largeur, se courant sur dit lot et autres, s'ouvrant sur la rue Polymnie, et étant le tout du lot No 4, en conformité avec un certain plan, dressé par Charles Schander, le 10 avril 1866, une copie de ce a été annexé à un acte pardevant Théodore Gayet, ancien notaire, le 19 avril 1886.

3° Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilot désigné par le numéro municipal 258, borné par les rues Gravier, S. Rempart, Dryades et Commune (maintenant Tulane). Lesdits lots sont désignés par les numéros un et deux sur un plan dressé par Pilié & De Fouilly ingénieurs civils, daté le 16 avril 1866, et mesurant chacun comme suit, à savoir: le lot No 1 mesurant 18 pieds 5 pouces de face à la rue Gravier, 17 pieds 8 pouces et 4 lignes sans le fond, par une profondeur et façade à la rue S. Rempart de 73 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne du côté opposé, de 58 pieds 4 pouces à une ligne à un angle droit d'étendant 25 p uces vers la rue S. Rempart, de là 18 pieds 9 pouces et 4 lignes à la ligne du fond. Le morceau de terre est coupé au coin du fond de lot et donne, mesurant cinq pieds de face à la rue S. Rempart par une profondeur de 9 pieds 8 pouces, et comprennent et vendu avec ledit lot No 1, et le dit lot No 2 mesurant 20 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Gravier; 25 pieds, 2 pouces et 4 lignes dans le fond, par une profondeur de 76 pieds 2 pouces et 4 lignes sur le côté plus près de la rue Dryades et une profondeur sur la ligne du côté divisant du lot No 1 de 58 pieds, 4 pouces, à une ligne à un angle droit courant vers la rue S. Rempart et mesurant 25 pouces, de là sur une ligne à un angle droit à la ligne dernièrement décrite 18 pieds, 9 pouces et 4 lignes. L'ailé empiétant sur le lot No 4, s'ouvrant à la rue S. Rempart, est en commun avec les lots 2 et 4 ayant la même dimension et mesurant 8 pieds, 6 pouces à la rue S. Rempart par une profondeur de 32 pieds, 10 pouces, le tout d'après le plan et dessus mentionné.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rempart (autrefois Circus), Gravier, Bassin (entrefois St John) et Commune, désigné comme No 290, mesurant 47 pieds de face à la rue Rempart par une profondeur de 94 pieds 4 pouces et 2 lignes sur le côté le plus près de la rue Commune; de là 25 pieds 2 pouces sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier; de là 95 pieds 11 pouces sur une ligne parallèle à la rue Commune et courant vers la rue Bassin; de là 15 pieds 7 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier; de la 63 pieds 7 pouces sur une ligne parallèle à la rue Gravier et courant vers la rue Rempart, de là 16 pieds 6 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier, de là 120 pieds à la rue Rempart, au ligne du profondeur la plus près de la rue Gravier, le tout plus ou moins d'après la mesure. Une petite étendue de terre dans le fond maintenant mesurant plus ou moins comme suit à savoir: 63 pieds, 11 pouces et 2 lignes sur la ligne parallèle à la rue Commune, de là 18 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier, de là 37 pieds, 4 pouces et 1 ligne sur une ligne parallèle à la rue Gravier et courant vers la rue Rempart delà 18 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Rempart. La portion de terre ci-dessus décrite, formant partie d'une plus grande portion de terre désigné par la lettre F sur un devis d'arpentage fait par Arthur De Armas, géométre de ville, daté le 6 mai 1831, annexé à un acte de partage, pardevant Chas T. Sériat, notaire, le 18 octobre 1881, d'après un devis annexé à un acte de vente pardevant C. Pelesch, notaire, le 16 septembre 1923.

5° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, connu comme les numéros municipaux 217 et 223 S. Rempart, dans l'ilet borné par les rues S. Rempart, Gravier, Bassin et Commune, connu comme l'ilet 299 dans le Premier District de cette ville. Le dit lot est désigné par la lettre G sur un devis et certificat d'apentage fait par De Armas, voyer, le 6 mai 1981 annexé à un acte pardevant C. T. Sériat notaire le 18 octobre 1881, et mesurant d'après cela 41 pieds, 9 pouces et 4 lignes de face à la rue S. Rempart par 120 pieds de profondeur, entre lignes parrallèles. Le dit lot est composé du tout du lot original E, et d'une portion du lot original D, (disant 11 pieds 9 pouces et 4 lignes par 120 pieds)

6° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, etc., là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues S. Rempart, Gravier, Tulane (entrefois Commune) et Bassin ledit lot est désigné par la lettre K sur un plan de D'Hémécourt, et mesurant, en mesure américaine, 25 pieds, 1 pouce et 4 lignes à la rue Rempart, 40 pieds 4 pouces sur une première profondeur sur la ligne de côté près de la rue Gravier sur une ligne perpendiculaire à la rue Rempart, à laquelle distance le lot s'élargit de 9 pouces, et alors une deuxième profondeur en une ligne oblique, presque parallèle à la rue Gravier, de 80 pieds et 6 pouces, et 40 pieds 4 pouces sur une première profondeur sur la ligne du côté opposé, quand ledit lot se rétrécissant de 6 pouces et courant sur une deuxième profondeur de 79 pieds, 8 pouces et 4 lignes à la ligne de fond, laquelle mesure 15 pieds, 9 pouces et 4 lignes de largeur sur une allée, laquelle allée s'écoulant à la rue Gravier.

7° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, etc., qui s'y trouvent et y appartenant en quelque sorte dans le carré d'ilet borné par les rues Rempart, Gravier, Commune et Bassin, lequel lot mesure d'après un plan d'arpentage d'Edgar Pilié, annexé à un acte passé pardevant J. C. Henriques, notaire, le 9 décembre 1901 comme suit: 25 pieds de façade rue des Remparts sur une profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Commune (ou avenue Tulane) de 119 pieds, 7 pouces, 6 lignes, à un point où ledit terrain se joint à une allée commune à l'arrière; ledit terrain une profondeur sur la ligne du côté de la rue Gravier, comme suit: Commençant à un point 52 pieds 5 pouces et 4 lignes du coin des rues Gravier et Rempart; il a une première profondeur de 40 pieds 4 pouces à quel point il s'élargit de 6 pouces alors a une seconde profondeur de 79 pieds, 2 pouces 6 lignes, où il atteint ladite allée commune à l'arrière; le dit terrain mesure 24 pieds 3 pouces à sa limite inférieure le long de ladite allée commune; ladite allée commune à l'arrière de ladite propriété est large de 9 pieds 10 pouces et est en servitude commune pour toutes ces propriétés et celles adjacentes.

Les propriétés décrites en sixième et en septième lieux seront vendues ensemble.

Conditions—Un tiers en plus comptant et le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, révisés à la convenance des vendeurs, portant 7 0/0 d'intérêt par an à partir de l'adjudication jusqu'à parfait paiement; l'intérêt payable annuellement et la partie à crédit, s'il y en a, garantie par les clauses de sécurité d'hypothèque spéciale contenues dans les actes de vente à crédit en la ville de la Nouvelle Orléans, comprenant la clause de non-aliénande, déchart de l'évaluation et la citation, confession de jugement et procès exécutoires, de même que les clauses usuelles quant aux taxes à l'assurance et aux hommages d'avocat, l'acquéreur ou les acquéreurs devant avoir droit au loyer de la propriété seulement à partir du jour où l'acte de vente est signé, et tous les certificats usuels devant tous être payés par l'acquéreur. Les taxes de 1907 seront payées une moitié par les vendeurs, l'autre moitié par les acquéreurs. Toutes les ventes sujettes aux bons actuels. Les acquéreurs feront un dépot de dix pour cent sur les prix d'achat au moment de l'adjudication entre les mains de

J. L. ONORATO, Exécuteur
et Agent de Propriétés Foncières,
Bureau 318 rue Baronne.

13 juil—13 14 21 28—août 4 11 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

58 pieds, 4 pouces, à une ligne à un angle droit courant vers la rue S. Rempart et mesurant 35 pouces, de là sur une ligne à un angle droit à la ligne dernièrement décrite 18 pieds, 9 pouces et 4 lignes. L'ailé empiétant sur le lot No 4, s'ouvrant à la rue S. Rempart, est en commun avec les lots 2 et 4 ayant la même dimension et mesurant 8 pieds, 6 pouces à la rue S. Rempart par une profondeur de 32 pieds, 10 pouces, le tout d'après le plan et dessus mentionné.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rempart [autrefois Circus], Gravier, Bassin [entrefois St John] et Commune, désigné comme No 290, mesurant 47 pieds de face à la rue Rempart par une profondeur de 94 pieds 4 pouces et 2 lignes sur le côté le plus près de la rue Commune; de là 25 pieds 2 pouces sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier; de là 95 pieds 11 pouces sur une ligne parallèle à la rue Commune et courant vers la rue Bassin; de là 15 pieds 7 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier; de la 63 pieds 7 pouces sur une ligne parallèle à la rue Gravier et courant vers la rue Rempart, de là 16 pieds 6 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier, de là 120 pieds à la rue Rempart, au ligne du profondeur la plus près de la rue Gravier, le tout plus ou moins d'après la mesure. Une petite étendue de terre dans le fond maintenant mesurant plus ou moins comme suit à savoir: 63 pieds, 11 pouces et 2 lignes sur la ligne parallèle à la rue Commune, de là 18 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier, de là 37 pieds, 4 pouces et 1 ligne sur une ligne parallèle à la rue Gravier et courant vers la rue Rempart delà 18 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Rempart. La portion de terre ci-dessus décrite, formant partie d'une plus grande portion de terre désigné par la lettre F sur un devis d'arpentage fait par Arthur De Armas, géométre de ville, daté le 6 mai 1831, annexé à un acte de partage, pardevant Chas T. Sériat, notaire, le 18 octobre 1881, d'après un devis annexé à un acte de vente pardevant C. Pelesch, notaire, le 16 septembre 1923.

5° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, connu comme les numéros municipaux 217 et 223 S. Rempart, dans l'ilet borné par les rues S. Rempart, Gravier, Bassin et Commune, connu comme l'ilet 299 dans le Premier District de cette ville. Le dit lot est désigné par la lettre G sur un devis et certificat d'apentage fait par De Armas, voyer, le 6 mai 1981 annexé à un acte pardevant C. T. Sériat notaire le 18 octobre 1881, et mesurant d'après cela 41 pieds, 9 pouces et 4 lignes de face à la rue S. Rempart par 120 pieds de profondeur, entre lignes parrallèles. Le dit lot est composé du tout du lot original E, et d'une portion du lot original D, (disant 11 pieds 9 pouces et 4 lignes par 120 pieds)

6° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, etc., là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues S. Rempart, Gravier, Tulane (entrefois Commune) et Bassin ledit lot est désigné par la

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un vaste assortiment de meubles de ménage et d'effets, etc.

Succession de Thomas Newman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 82,792 — En vertu d'un arrangement et consentement daté le 5 juillet 1907, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, le 22 juillet 1907, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans mon entrepôt rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres—

Un vaste assortiment de meubles de ménage se composant d'ameublements de salons et de chambres à coucher, table à dessertir, vaisselier, porte-chapeaux, berceuses, chaises, verrerie et faïence, miroirs de cheminée, portraits, nattes, pendule, fourneau à gaz et ustensiles de cuisine, articles divers, accusé sur un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Dart & Kernan et Jos J. Fenwell, avocats pour les opposants.

Edward Rightor et Arthur Landry, avocats pour les opposants.

9 juil—9 10 12 17 22

SUCRE ET MELASSE.

Jobbing 1/8 à 1/16 plus élevé par livre que les prix suivants de la Bourse au Sucre pour le sucre, et 3 à 5c plus élevé par gallon pour les mélasses que les cotes suivantes:

SUCRE—	
Open kettle centrifugal stable	3 1/2 à 3 7/8
Open kettle (nouveau)	— à —
Centrifugal—Ferme.	
Plantation granulated	— à —
Granulated	— à —
Whites	— à —
Yellows	3 7/8 à 4 5/8
Seconds	2 3/4 à 3 5/8
MELASSE—	
Open kettle—Calme.	Nom'l
Centrifugal—Calme.	Nom'l
Nouveau sirop—Stable.	Nom'l
Sucre raffiné - Fort.	
H&E crys. dominoes	7 60
H&E crushed	6 05
H&E cut loaf	6 05
H&E powdered	5 45
Cubes	5 30
XXX powdered	5 25
Fruit powdered	5 20
Standard powdered	5 20
Coarse powdered	5 20
Stand. gran	4 95
Stand. fine gran. en barils	4 95
Stand. fine gran. en sacs de 100 lbs	4 95
Stand. fine gran. en sacs de 50 lbs	5 00
Stand. fine gran. en sacs de 25 lbs	5 00
Stand. fine gran. en sacs de 5 lbs	5 15
Confectioners candy A	4 95

Termes—Moins 5c par 100 lbs et 1 0/0 pour du comptant.

TONNELLERIE.

Nouveaux barils de sucre, 6 cercles	46c
Nouveaux barils de sucre, 8 cercles	47c
Barils de sucre de seconde main, 6 cercles	25c
Barils de sucre de seconde main, 8 cercles	27c
Nouveaux barils de riz, 6 cercles	43c
Nouveaux barils de riz, 8 cercles	45c
Barils de riz de seconde main, 8 cercles	40c
Nouveaux boucauts de sucre	Nominaux
Boucauts de sucre de seconde main	$1 00 à 1 25
Nouveaux barils de mélasse en cypre	$1 35 à 1 40
Nouveux demi-barils de mélasse	$1 00
Nouveaux barriets de mélasse en cypre	60c
Barils de mélasse de seconde main	$1 00

RIZ.

Mouvement du Riz.

Compilé par le Secrétaire du New Orleans Board of Trade, Ltd.

	Brut, sacs	Ecalé
Recettes aujourd'hui	721	——
Jusqu'ici cette semaine	1,560	1,208
Jusqu'ici cette saison	1,266,709	754,943
Même temps l'année dernière	869,400	715,887
Recettes des moulins aujourd'hui	——	——
Ventes aujourd'hui	——	1,059
Jusqu'ici cette semaine, comprenant les recettes des moulins, etc	739	2,573
Jusqu'ici cette semaine	1,260,436	1,233,341
Même temps l'année dernière	841,132	958,453

AU BOARD OF TRADE.

Brut—Honduras nominal; du pays Japon nominal.

Ecalé—Honduras très fort; Japon très fort.

Cotes Aujourd'hui:

Japan Head	3 3/4 à 5 1/16c
Straights	—à—c
Screenings	2 3/8 à 3 1/8c
No 2, par baril	—à— c
Honduras Head	4 1/2 à 6 1/4c
Straights	3 3/8 à 4 3/8c
Screenings	2 3/8 à 3 1/4c
No 2	2 1/8 à 2 1/4c

Riz brut du pays Japon $2 00 à 3 80; du Honduras $3 25 à 4 35.

SON—Tonne, $11 00 à 12 00.

RIZ POLI—$18 50 à 19 50.

FARINES.

AU BOARD OF TRADE.

FARINE—

Patents, le baril $4 90 à 5 00

Extra fancy 4 15 à 4 40

Minnesota Patents $—— hors du Board of Trade.

FARINE DE MAIS—$2 90 à 3 00.

CREAM MEAL—$3 15 à 3 20.

GRITS—$3 25 à 3 30.

Les cotes de farine et de farins de maïs sont de 10 à 15c plus cher par baril

GRAINS ET FOURRAGES.

AU BOARD OF TRADE.

MAIS—On cote 68 pour le blanc, 66 pour le mêlé et 68 pour le jaune.

AVOINE — No 2 blanche 55c; No 2 mêlée 54c.

SON $1 25.

FOIN—Choix $27 00; prime No 1 $26 00; No 2 $25 00.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 6 à 8c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS

AU BOARD OF TRADE.

MESS PORK—	
Mess pork	$18 00
BACON—	
Epaules	9 1/4 à 9 1/2
Short rib sides	10 3/8 à 10 1/2
Extra short sides	10 à 10 1/8
VIANDES SALEES SECHES—	
Epaules	8 1/2
Short rib sides	9 3/8
Extra short sides	9
GRAISSE—	
Lard pur	10
En tierçons compound	9
JAMBON—9 3/4 à 16	

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros: les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc et de 1/4 à 1/20 pour les autres articles provenant du porc.

EPICERIES.

Les prix suivants du café sont ceux du Board of Trade.

RIO—Stable.	
No 8	6 3/8
No 7	6 3/8
No 6	7
No 4	7 3/4
SANTOS—Stable.	
No 8	——
No 7	6 3/8
No 6	7
No 4	7 3/4

Roasted and Brasil package Coffee, Star and Crescent, 13c f. o. b. New Orleans. Imperial 13c, Arioca 14 1/20, Leon 13c.

Job lots 1/2 à 5/8c plus élevés pour les mexicains et 1/2 à 5/8c pour les Rio et les Santos.

FUTURES.

Le marché est stable.

Ventes	——— sacs.	
Janvier	5,65 à	5,70
Février	5,70 à	5,75
Mars	5,75 à	5,80
Avril	5,80 à	5 85
Mai	5,85 à	5,90
Juin	5 85 à	5,90
Juillet	5,60 à	5,65
Août	5,60 à	5,65
Septembre	5 60 à	5,65
Octobre	5,60 à	5 65
Novembre	5,60 à	5,65
Décembre	5,65 à	5,70

BEURRE—

Choice creamery	26
Fancy dairy	20 à 21
Choice dairy	19
No 1 ladies	.....
No 2 ladies	.....
Commos	.....

Jobbing un peu plus élevé!

FROMAGE—